

ARRÊTÉ N° 11003941 /MINFOPRA DU 13 JUIN 2018
portant ouverture d'un concours pour le recrutement de **cent trente-cinq (135) élèves**
au cycle « A » de la Division Administrative de l'Ecole Nationale d'Administration et de
Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
Vu le décret n°2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n° 2018/190 du 2 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement et ses modificatifs subséquents notamment, le décret n° 2018/191 du 2 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n°2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
Vu l'arrêté n°0004832/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des et de la scolarité dans la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM),

ARRÊTE :

Article 1^{er}: (1) Un concours pour le recrutement de cent trente-cinq (135) élèves au cycle "A" de la Division Administrative de l'ENAM est ouvert pour le compte de l'année académique 2018/2019.

(2) Les places disponibles au concours sont réparties ainsi qu'il suit :

SECTION	Nombre de places		
	Candidats externes	Candidats internes	TOTAL
Administration Générale	cinquante (50)	cinq (5)	55
Economie et Finances	vingt (20)	cinq (5)	25
Administration du Travail	quinze (15)	cinq (5)	20
Administration des Affaires Sociales	trente (30)	cinq (5)	35
TOTAL	Cent quinze (115)	vingt (20)	135

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
003918 12 JUIN 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE

(3) Le programme dudit concours est joint en annexe.

(4) Le choix des sections sera effectué par les candidats au moment du dépôt des dossiers.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les Camerounaises et Camerounais sans distinction de langue (français ou anglais) remplissant les conditions suivantes :

(1) Pour les candidats externes :

- réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics et celles édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- être titulaire d'une Licence de l'Enseignement Supérieur y compris les licences professionnelles en sciences juridiques, en sciences économiques, en sciences sociales et en management ou d'un diplôme équivalent reconnu par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- être âgé de trente-deux (32) ans au plus, au 1^{er} janvier 2018.

NB : Les fonctionnaires de quelque catégorie que ce soit ne sont pas autorisés à concourir comme candidats externes.

(2) Pour les candidats internes :

- être fonctionnaire de la catégorie « B » des corps de l'Administration Générale, du Travail, des Affaires Sociales ou des Régies Financières justifiant d'une ancienneté de 05 ans au moins dans le grade au 1^{er} janvier 2018;
- être âgé de quarante-cinq (45) ans au plus, au 1^{er} janvier 2018.

Article 3 : (1) Les fiches d'inscription seront téléchargées sur le site web de l'ENAM (www.enam.cm).

(2) Les droits d'inscription au concours s'élèvent à quinze mille francs (15000 FCFA) pour les candidats externes, et à vingt-cinq mille francs (25 000 FCFA) pour les candidats internes.

(3) Les candidats s'acquittent de leurs droits d'inscription en espèces contre quittance:

- auprès de l'Agent Comptable de l'ENAM pour ceux qui déposent leurs dossiers à Yaoundé;
- auprès des Délégués Régionaux de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les autres.

(4) Les candidats peuvent déposer leurs dossiers contre récépissés directement à l'ENAM ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, à l'exception de celle du Centre.



(5) Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'ENAM, ou aux Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le **vendredi 27 juillet 2018**, délai de rigueur.

(6) Les dossiers de candidature visés à l'alinéa (5) ci-dessus comprennent les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription timbrée à mille (1000) francs préalablement téléchargée sur le site web de l'ENAM (www.enam.cm);
- une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;
- une attestation de présentation de l'original du Baccalauréat ou de tout autre diplôme ayant permis l'accès à l'enseignement supérieur signé par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;
- une quittance des droits d'inscription délivrée par l'Agent Comptable de l'ENAM pour les candidats déposant leurs dossiers à Yaoundé ou par un Délégué Régional de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative compétent pour les autres candidats ;
- un bulletin N°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier ;
- un certificat médical datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier, signé par un médecin de l'Administration ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, manuscrite ou dactylographiée signée par une autorité administrative ou municipale ;
- l'acte d'intégration et une autorisation de concourir délivrée à bonne date par le Ministre chargé de la Fonction Publique, pour les candidats internes.

NB : Tout dossier incomplet ou comportant des pièces jugées fausses ou falsifiées sera rejeté.

(7) Les listes des candidats autorisés à concourir seront publiées par voie d'affichage à l'ENAM au plus tard le **vendredi 10 août 2018**. La publication de ces listes tient lieu de convocation.

Article 4 : (1) Les épreuves écrites d'admissibilité, qui auront lieu au **centre unique de Yaoundé**, se dérouleront aux dates et heures ci-après :

a) Epreuves communes à toutes les sections

- **Culture générale:**

* durée : 4 heures, coeff. 03 ;

* date : samedi 11 août 2018 de 7H30 à 11H30.



- Droit Constitutionnel:

* durée : 4 heures, coeff. 04 ;

* date : samedi 11 août 2018, de 13H 00 à 17H 00

- Economie générale:

* durée : 4 heures, coeff. 04 ;

* date : dimanche 12 août 2018, de 07H30 à 11H30.

b)Epreuves de spécialité

* durée: 4 heures, coeff 5

* date: dimanche 12 août 2018, de 13H00 à 17H00

- Section Administration Générale :

- Epreuve de droit administratif.

- Section Administration du Travail

- Epreuve de droit du travail

- Section Economie et Finances

- Epreuve de comptabilité analytique

- Section Administration des Affaires Sociales

- Epreuve de Psychologie

(2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à **07H00** pour les épreuves du matin, et à **12H30** pour les épreuves de l'après-midi.

Article 5 : Les épreuves orales d'admission auront lieu à Yaoundé (ENAM). Elles comportent :

- un grand oral : coeff. 2
- un oral de langue : coeff. 1

Article 6 : Les récépissés de dépôt de demandes de cartes nationales d'identité datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture des inscriptions aux concours ne seront pas acceptés.

Article 7: Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

13 JUIN 2018

YAOUNDE, LE

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**



JOSEPH LE



PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE A L'ENAM CYCLE « A » DE LA DIVISION ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2018/2019

I-

II- EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A- CULTURE GENERALE

- Littérature, philosophie, histoire contemporaine ;
- Evolution scientifique et technologique ;
- Arts et culture ;
- Genre et développement ;
- Intégration régionale ;
- Géopolitique, géostratégie.

B- DROIT PUBLIC

1- Droit constitutionnel et institutions politiques

Les systèmes électoraux

Les partis et systèmes politiques

Droit administratif et institutions administratives

a- Les fonctions administratives / organisation administrative et politique de l'Etat

- La police administrative (autorités, buts, contrôle des mesures de police) ;

b- La justice administrative

- Organisation ;
- Fonctionnement.

2- Finances publiques

C- ECONOMIE

1- Microéconomie

a- Principes de microéconomie

- Etude du marché : l'offre et la demande ;
- Le comportement du consommateur ;
- Le comportement du producteur et la théorie de la production ;
- Les coûts à court et long terme ;
- La fonction de production ;



- La théorie des prix en situation de concurrence pure et parfaite : équilibre à court et long terme ;
- La théorie des prix en situation de monopole pur : équilibre à court et long terme ;
- La concurrence monopolistique ;
- Les marchés d'oligopole.

b- Microéconomie appliquée

- Entreprises industrielles et commerciales au Cameroun : problèmes spécifiques de gestion ;
- Prélèvements fiscaux et conséquences dans une branche en situation de concurrence pure et parfaite : effets à court et long terme. Conséquences dans une situation de monopole ;
- Problèmes soulevés par l'institution du contrôle des prix et des quantités dans des situations de concurrence et de monopole ;
- Politiques sectorielles.

2- Macroéconomie

a- Le triptyque revenu/épargne/consommation

- Détermination du revenu national
 - La fonction du revenu national ;
 - La fonction d'investissement ;
 - Le modèle revenu/dépense ;
 - Le multiplicateur : principes et limites;
- La variation du niveau de revenu
 - L'accélérateur ;
 - L'oscillateur.

b- Les modèles d'équilibre et de déséquilibre macroéconomiques

- Le modèle IS-LM
 - Principes et fonctionnement ;
 - Implications.
- La relation entre l'inflation et le chômage
 - La courbe de Philip ;
 - Problèmes posés aux théories keynésienne et néoclassique.
- L'équilibre avec rationnement
 - Chômage keynésien ;
 - Chômage classique ;
 - Portée des modèles.



- Le renouveau de l'analyse néoclassique par l'introduction des anticipations
 - Formation des anticipations ;
 - Conclusions de l'analyse.

c- Les programmes d'ajustement structurel

- Fondements théoriques ;
- La recherche des équilibres internes et externes ;
- La relance économique.

3- Economie monétaire

a- Monnaie et masse monétaire

- Définition, fonctions et propriétés de la monnaie ;
- Les agrégats monétaires ;
- La masse monétaire, composition et contreparties.

b- L'offre et la demande de la monnaie

- Les déterminants de la demande de la monnaie ;
- Les déterminants de l'offre de la monnaie

c- Les institutions financières

- La banque centrale ;
- Les banques commerciales ;
- Les autres institutions ;
- Le trésor.

d- Le marché monétaire et le marché financier

- Les acteurs et les mécanismes ;
- Le marché interbancaire et le marché ouvert ;
- Le rôle de la banque centrale ;
- Les acteurs et l'organisation du marché financier ;
- La bourse des valeurs ;
- Les nouveaux instruments financiers.

e- La politique monétaire

- Les objectifs et les instruments de la politique monétaire ;
- La politique du taux d'escompte ;
- La politique d'open-market ;
- La politique des réserves obligatoires ;
- La sélectivité et l'encadrement du crédit ;
- Les limites de la politique monétaire dans la zone franc ;
- Le financement international du développement ;
- L'endettement des pays en développement.



f- Population et développement

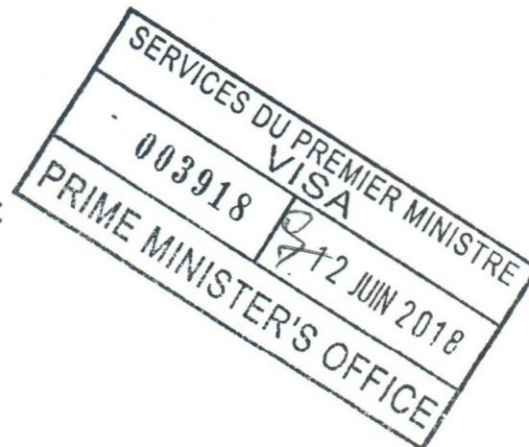
- La croissance démographique dans les pays en développement ;
- La croissance démographique optimale ;
- Education, santé et développement ;
- Démocratie et développement.

g- Economie internationale

- Les théories de l'échange international ;
- Productivité du travail et avantage comparatif : le modèle ricardien ;
- Ressources et échange : le modèle Heckscher-Ohlin ;
- Modèle standard des échanges ;
- Economie d'échelle, concurrence imparfait et commerce internationale ;
- Les politiques commerciales internationales
- Le protectionnisme ;
- Le libre – échange ;
- Les politiques commerciales dans les pays en voie de développement ;
- Organisation Mondiale du Commerce et Mondialisation des échanges ;
- L'intégration économique ;
- La politique de change
- Comptabilité nationale et balance des paiements ;
- Régimes de change et détermination du taux de change ;
- Le système monétaire international ;
- Les zones monétaires.

D- DROIT DU TRAVAIL

- Les objectifs du droit du travail :
 - La protection du travailleur ;
 - La protection de l'emploi ;
 - La paix sociale ;
 - Le dialogue social.
- La place et le rôle des Conventions Internationales du Travail ;
- Le statut juridique du Travailleur
 - Notion de Travailleur ;
 - Droits du Travailleur ;
 - Obligations du Travailleur.
- Les pouvoirs du Chef d'Entreprise :
 - Le pouvoir de direction ;
 - Le pouvoir réglementaire ;
 - Le pouvoir disciplinaire.
- L'exécution du contrat de Travail :
 - les droits du Travailleur ;



- les obligations du Travailleur
- les incidents relatifs à l'exécutif du contrat de Travail :
 - la suspension du contrat de Travail
 - la modification du contrat de Travail.
- La cessation du contrat du Travail :
 - la cessation du contrat du Travail à durée indéterminée ;
 - la cessation du contrat de Travail à durée indéterminée
 - la cessation du contrat de Travail à durée déterminée :
 - à l'initiative de l'une des parties ;
 - du fait des limites fixées par la loi.
 - La cessation du contrat du Travail à durée indéterminée
 - à l'initiative de l'une des parties
 - le licenciement pour motif économique

E- PSYCHOLOGIE

- Psychologie de l'enfant et du développement
- Psychologie de la santé et le handicap
- Psychologie des groupes et personnalités à besoin spécifiques
- Les fondements biologiques, psychologiques et socioculturels de la famille
- Environnements sociaux et parentalité responsable
- Anthropologie médicale et de la santé
- Théories cliniques et pratique de la prise en charge
- Psychopathologie
- Ontogénèse et sociogénèse des comportements.

F- DROIT PARLEMENTAIRE

- Les sources du Droit parlementaire
- Procédures et pratiques parlementaires
- Le rôle du parlement
- Les institutions parlementaires
- Les fonctions parlementaires et le fonctionnement du parlement
- Le parlement et la loi

II – EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A- GRAND ORAL

Entretien avec un jury dont la finalité est de déceler la personnalité du candidat et ses prédispositions à être au service de l'Etat et du citoyen.

B- ORAL DE LANGUE

Entretien avec un jury, en français pour les anglophones et en anglais pour les francophones.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
003918	212 JUIN 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	